



Le service Assistance Dépannage⁽¹⁾ proposé par EDF vous assure :

SÉRÉNITÉ



Vous êtes dépanné en cas de problème sur vos installations privatives d'**électricité, de télécom, de plomberie, de chauffage et de climatisation.**

RAPIDITÉ



Vous profitez d'une **assistance téléphonique 24h/24, 7j/7** et d'une intervention sous 4h. Si la panne peut être résolue à distance, vous êtes guidé par téléphone ou en visio.

QUALITÉ



Vous bénéficiez d'un **contrôle gratuit** de votre installation électrique ou de plomberie après chaque panne.

ÉCORESPONSABILITÉ



Pour limiter les déplacements et les **émissions de CO₂** :

- Dépannage réalisé à distance en visio, si possible.
- Intervention de l'artisan agréé AXA le plus proche de chez vous.

Une offre complète et des forfaits adaptés à votre foyer :



Électricité et télécom



Plomberie extérieure



Plomberie intérieure



Chauffage et climatisation

Nous vous proposons un forfait adapté à votre logement et à vos équipements

	Forfait n°1	Forfait n°2	Forfait n°3	Forfait n°4	Forfait n°5
Couverture et garanties	2,90€ TTC/mois	4,90€ TTC/mois	6,90€ TTC/mois	7,90€ TTC/mois	9,90€ TTC/mois
Électricité et télécom	✓	✓	✓	✓	✓
Plomberie intérieure		✓	✓	✓	✓
Plomberie extérieure			✓		✓
Chauffage et climatisation				✓	✓
- Réparations prises en charge jusqu'à 1000€ par intervention (déplacement, pièces et main d'œuvre) - Garanties de 6 mois sur les dépannages ⁽²⁾	✓	✓	Jusqu'à 2000€ pour la plomberie extérieure par intervention	✓	Jusqu'à 2000€ pour la plomberie extérieure par intervention
Contrôle de l'installation électrique ou de plomberie après le dépannage	✓	✓	✓	✓	✓
Nombre d'interventions illimité pour l'ensemble des garanties	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

POUR SOUSCRIRE

Contactez le 34 04
(Service gratuit + prix appel)

Ou connectez-vous sur
particulier.edf.fr
<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/services-assurances/solution-depannage.html>

Retrouvez tous les détails et limites de garanties dans les conditions générales sur particulier.edf.fr

(1) Le service Assistance Dépannage est couvert par Inter Partner Assistance (« AXA ») SA de droit belge au capital de 180 702 613€, entreprise d'assurance agréée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 0487, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415.591.055 dont le siège social est située 7, boulevard du Régent - 1000 Bruxelles - Bruxelles Capitale - Belgique, prise au travers de sa succursale française située 8-10 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff, immatriculée au RCS Nanterre n° 316.139.500. Ce service est distribué par l'intermédiaire d'EDF Assurances, S.A.S au capital de 39 000 €, RCS de Paris 412.083.347, siège social : 4 rue Floréal, 75017 Paris, immatriculée à l'ORIAS en qualité de Courtier d'assurance sous le N° 07008377 (www.orient.fr) via son mandataire EDF S.A au capital social de 2 084 365 041€ - RCS de Paris N° 552.081.317, 22-30 avenue de Wagram 75008 PARIS, ORIAS n° 07025771.

(2) La garantie de 6 mois ne couvre pas les réparations liées aux engorgements.



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 2 084 365 041 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Direction Commerce

4 rue Floréal
75017 Paris

Origine 2023 de l'électricité du Tarif Réglementé de Vente d'Electricité : 86,5 % nucléaire, 4,7 % renouvelables (dont 2,2 % solaire et 1,5 % éolien) et 8,8 % fossiles (dont 8,1 % gaz).
Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

